GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
22 MAI 2003
DEPOT N° 14513

« ABELIA »
SA au capital de 13.260.000 euros
Siège social : Tour Anjou
33, quai de Dion Bouton
92814 – PUTEAUX cédex
=-=-=-
410.255.681 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 AVRIL 2003

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Le **23 avril 2003**, à **10 heures**, les actionnaires se sont réunis, en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Heinz Jurgen ERBACH,** président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée : Monsieur **Christian GERHARDT** et Monsieur **Jacques GIROD**.

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : Monsieur **Eric GROS.**

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception.

- la feuille de présence.

- et les pouvoirs et bulletins de vote.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- **Nomination d'un nouvel administrateur.**

Puis il donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.
Personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix.

UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de Monsieur Eric GROS, demeurant à RUEIL MALMAISON (92500), 16, Rue Crevel Duval.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Eric GROS a déclaré accepter ce mandat et n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de cette fonction d'administrateur.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

La Secrétaire

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

« ABELIA »

SA au capital de 13.260.000 euros

Siège social : Tour Anjou

33, quai de Dion Bouton

92814 – PUTEAUX cédex

410.255.681 RCS NANTERRE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 AVRIL 2003

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 23 Avril 2003 à 10 heures 30, le conseil d'administration de la société s'est réuni, au siège social, sur convocation du président.

Sont présents :

Monsieur ERBACH
Monsieur KELLAWAY
Monsieur GERHARDT
Monsieur GIROD
Monsieur GROS

Absents excusés :

Messieurs KNOP et SCHROER

Madame JORRE représentant le comité d'entreprise a été régulièrement convoquée mais n'assiste pas à la réunion, s'étant fait préalablement excuser.

Monsieur ERBACH préside la réunion.

Il constate que le conseil réunit la présence effective de la moitié au moins des administrateurs et que par conséquent, il peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation par le conseil.

Tel qu'il est rappelé, l'ordre du jour est le suivant :

- **Désignation de Monsieur Jacques GIROD aux fonctions de directeur général délégué en remplacement de Monsieur Martin KELLAWAY.**

- **Autorisation d'acheter les 625.000 actions de la société HOME INTERIORS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège est à ABBEVILLE, Zone Industrielle,**

- **Projet de transformation de la société en société par actions simplifiée**

Le Président fait ensuite un exposé sur cet ordre du jour.

Diverses questions et explications sont échangées.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide, sur proposition du Président, Monsieur ERBACH, de désigner Monsieur Jacques GIROD aux fonctions de Directeur Général Délégué en remplacement de Monsieur Martin KELLAWAY.

Monsieur GIROD exercera ses nouvelles fonctions pour la même durée que celle du mandat de Monsieur ERBACH, soit à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2003.

Dans le cas où Monsieur ERBACH cesserait ou serait empêché d'exercer ses fonctions de directeur général, Monsieur GIROD conservera ses fonctions et ses attributions de directeur général délégué, sauf décision contraire du conseil jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

A l'égard des tiers, le directeur général délégué disposera des mêmes pouvoirs que le directeur général.

A titre de mesure d'ordre interne inopposable aux tiers, aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du directeur général délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'autoriser la société ABELIA à acheter les 625.000 actions de la société « HOME INTERIORS », Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.524.490 euros, dont le siège est à ABBEVILLE (Somme), Zone Industrielle, moyennant le prix total de 434.662 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de proposer aux actionnaires de transformer la société en société par actions simplifiée.

A cet effet, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée en même temps que l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Commissaire à la transformation sera désigné par accord unanime des actionnaires exprimé dans un acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* **

- CLOTURE -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Bon pour acceptation
de fonction de
Directeur Général délégué